

Plans d'accès / Heltzeko plana



Communauté de communes **ERROBI**
ERROBI Herri elkargoa

Accueil en déchetteries des déchets professionnels



Ofizialeen hondakinak hondakintegietan onartzea

Communauté de communes ERROBI

Centre multiservices- BP 41 - 64 250 Cambo
Tel.: 05 59 93 50 77 / Fax : 05 59 93 50 79
environnement@cc-errobi.fr

Conditions d'accueil Onartuak izateko baldintzak

Les déchets professionnels sont acceptés sur les déchetteries de la Communauté de communes Errobi sous réserve de la prise en charge par l'utilisateur du coût lié à leur élimination.

Ce service est réservé :

- aux professionnels implantés sur le territoire de la Communauté de communes Errobi
- aux professionnels effectuant des travaux sur le territoire

Un tri préalable par le professionnel est indispensable. Les déchets en mélange sont refusés.

Les déchets acceptés sont listés dans la grille tarifaire ci-contre.

Les déchets toxiques doivent être apportés dans un contenant fermé et hermétique.

Les apports sont limités à 2m³ par jour.

Le gardien se réserve le droit de refuser un apport s'il estime que celui-ci est trop volumineux ou non-conforme.

Détermination du volume :

- Déchets non toxiques : le gardien évalue le volume (par 1/2 m³)
- Déchets toxiques : le déchet est pesé

Concernant le carton, il s'agit d'un forfait annuel (inscription au siège de la Communauté de communes).

Modalités de facturation :

Un bon de dépôt est remis par type de déchet à chaque passage et une facture trimestrielle est envoyée à l'entreprise.

Jours et horaires d'accueil :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h-12h	Ustaritz		Itxassou		Souraïde
14h30-18h	Itxassou	Ustaritz	Souraïde	Ustaritz	Itxassou



Les déchets des professionnels sont refusés le samedi et le dimanche.

Tarifs / Prezioak

(Apports limités à 2m³ par jour)

DECHETS NON TOXIQUES	TARIFICATION 2010 * prix H.T. / M ³
ENCOMBRANTS /DIB	21.00 €
BOIS	16.00 €
GRAVATS	21.00 €
FERRAILLE	GRATUITE
CARTON	Forfait annuel : 25 €/an
DECHETS TOXIQUES	TARIFICATION 2010 * prix H.T. / KG
PRODUITS PATEUX (peinture, colle, vernis)	0.65 €
PHYTOSANITAIRES	1.75 €
ACIDES/BASES	0.98 €
SOLVANTS	0.65 €
CARBURANTS/COMBURANTS	1.85 €
NON IDENTIFIES	2.35 €
AEROSOLS	2.04 €
EMBALLAGES SOUILLES (bidons, pots vides)	0.67 €
RADIOGRAPHIE	0.38 €
HUILE VEGETALE	0.46 €
PILES /BATTERIES	GRATUITE

* les tarifs sont réévalués chaque année par délibération du Conseil communautaire